

Guide du volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur

Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse

Guide du volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur • Programme
des candidats de la Nouvelle-Écosse

immigrationnouvelleecosse.com

Contents

Merci d'avoir choisi la Nouvelle-Écosse!	4
Le volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur vous convient-il?	6
Ce que vous devez savoir avant de déposer votre candidature	9
Démarrer une nouvelle entreprise	10
Achat d'une entreprise existante	10
Vous pouvez avoir besoin d'une licence ou d'un permis pour exploiter votre entreprise	11
Coûts	11
Vous êtes responsable de votre candidature	12
Vous pouvez avoir recours à une personne qui vous représente	12
Les fausses déclarations entraînent une déchéance de 5 ans ..	14
Il n'y a aucune garantie	15
Les critères peuvent changer; les volets peuvent fermer	16
Les décisions sont définitives et sans appel	16
Nous pouvons retirer votre désignation	16
Vous pouvez retirer votre demande	17
Rassemblez les documents dont vous avez besoin ..	18
Documents dans des langues autres que l'anglais ou le français	19
Formulaires à remplir et à joindre à votre demande	19
Documents relatifs à votre entreprise et à vos finances	20
Documents relatifs à vos précédentes activités professionnelles en Nouvelle-Écosse	24
Documents relatifs à vos études et à votre formation	26
Documents relatifs à votre capacité à communiquer en anglais ou en français	27
Documents vous concernant et concernant votre famille	29

Comment présenter une demande	33
Étape 1 : Déclaration d'intérêt	33
Étape 2 : Présenter une demande au programme des candidats de la Nouvelle-Écosse : volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur	38
Étape 3 : Procéder à l'entretien	40
Étape 4 : Demande de résidence permanente	40
Liste de contrôle des documents	42
Vous avez des questions?	49

Merci d'avoir choisi la Nouvelle-Écosse!

Lisez attentivement ce guide pour savoir comment vous pouvez présenter une demande dans le cadre du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse : volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur.

Le volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur est fait pour vous si vous répondez à ces trois critères :

- Vous avez obtenu un diplôme d'un programme de deux ans dans une université de la Nouvelle-Écosse ou au Nova Scotia Community College (NSCC).
- Vous avez travaillé pendant au moins un an dans une entreprise de la Nouvelle-Écosse que vous avez créée ou achetée.
- Vous prévoyez vous installer en Nouvelle-Écosse **et** continuer à participer à l'exploitation quotidienne de votre entreprise.

Si votre demande est approuvée dans le cadre du volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur, vous, votre partenaire et les personnes à votre charge pouvez présenter une demande de résidence permanente au gouvernement du Canada.

Remarque : Dans le cadre de ce guide, le terme « partenaire » désigne les personnes suivantes :

- une personne avec laquelle vous êtes légalement marié et pour laquelle vous disposez d'un certificat de mariage;
- les personnes en union de fait depuis au moins un an.

Le terme « personne à charge » concerne les personnes suivantes :

- partenaire;
- enfants âgés de moins de 22 ans **et qui ne sont pas** en couple;
- fils et filles âgés de plus de 22 ans **et** qui ne peuvent subvenir à leurs besoins en raison de leur état physique ou mental.

Le terme « enfants » s'applique aux enfants biologiques et aux enfants adoptés.

Important! Vous devez exploiter une entreprise en Nouvelle-Écosse avec un permis de travail post-diplôme valide pendant au moins une année complète avant de pouvoir présenter une demande dans le cadre du volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur.

Ce volet fait partie d'un programme d'immigration économique. Vous ne pouvez pas l'utiliser pour immigrer au Canada pour l'une de ces raisons :

- réunir les membres d'une même famille;
- pour des raisons humanitaires ou de compassion;
- en tant que personne protégée.

Le volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur vous convient-il?

Le volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur concerne **uniquement** les diplômées et diplômés étrangers qui ont l'intention de s'installer en Nouvelle-Écosse **et** de participer à la gestion quotidienne de leur entreprise. Lisez attentivement les deux colonnes suivantes pour savoir si le volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur vous convient.

Le volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur peut vous convenir.	Le volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur ne vous convient pas.
Le volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur peut vous convenir si vous remplissez tous les critères énumérés ci-dessous.	Ne pas vous inscrire au volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur si même une des affirmations ci-dessous s'applique à vous .
<input type="checkbox"/> Vous avez au moins 21 ans.	<input type="checkbox"/> Vous avez demandé le statut de réfugié au Canada.
<input type="checkbox"/> Vous prévoyez de vivre de façon permanente en Nouvelle-Écosse.	<input type="checkbox"/> Vous n'êtes pas légalement autorisé à vivre là où vous vivez actuellement.
<input type="checkbox"/> Vous détenez un diplôme d'une université reconnue en Nouvelle-Écosse ou du Nova Scotia Community College (NSCC).	<input type="checkbox"/> Vous avez reçu une mesure de renvoi de la part d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) ou de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).
<input type="checkbox"/> Vous avez obtenu votre diplôme après au moins deux ans d'études à temps plein. Temps plein signifie au moins 15 heures par semaine.	<input type="checkbox"/> Vous n'avez pas l'autorisation d'entrer au Canada.
<input type="checkbox"/> Vous avez vécu en Nouvelle-Écosse pendant vos études.	<input type="checkbox"/> Vous êtes un investisseur passif. En d'autres termes, vous prévoyez investir dans une entreprise de Nouvelle-Écosse, mais vous ne participerez pas aux activités quotidiennes de l'entreprise.
<input type="checkbox"/> Vous disposez d'un permis de travail post-diplôme valide lorsque vous présentez une demande à ce volet.	<input type="checkbox"/> Vous n'avez aucun statut dans aucun pays. Vous pouvez déposer votre demande une fois que vous avez obtenu votre statut.

<input type="checkbox"/> Vous avez créé votre entreprise en tant qu'objectif de carrière, et non comme moyen d'immigrer au Canada.
<input type="checkbox"/> Vous avez possédé et exploité votre entreprise pendant au moins une année complète avant de présenter une demande à ce volet.
<input type="checkbox"/> Vous possédez au moins 1/3 des capitaux propres de l'entreprise.
<input type="checkbox"/> Vous participez à la gestion quotidienne de votre entreprise.
<input type="checkbox"/> Vous recevez de votre entreprise un salaire qui correspond <u>au moins au seuil de faible revenu tel qu'il est établi par Statistique Canada</u> .
<input type="checkbox"/> Vous exploitez votre entreprise à partir de la Nouvelle-Écosse.
<input type="checkbox"/> Vous <u>remplissez les conditions linguistiques énoncées</u> dans ce guide.

Le volet peut convenir à votre entreprise	Le volet n'est pas convenir à votre entreprise
<p>Le volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur peut convenir à votre entreprise si elle répond à tous les critères énumérés ci-dessous.</p>	<p>Ne pas vous inscrire à ce volet si une seule des affirmations ci-dessous s'applique à votre entreprise.</p>
<p><input type="checkbox"/> Elle génère suffisamment de bénéfices pour vous permettre de subvenir à vos besoins en Nouvelle-Écosse.</p>	<p><input type="checkbox"/> Votre entreprise exerce ses activités en dehors de la Nouvelle-Écosse.</p>
<p><input type="checkbox"/> Elle répond aux exigences légales où elle opère.</p>	<p><input type="checkbox"/> Votre entreprise concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la location, l'investissement ou le crédit-bail immobilier; • le courtage immobilier; • le courtage en assurance; • le courtage en entreprise; • le prêt sur salaire, l'encaissement de chèques, le changement de devises ou les distributeurs automatiques de billets; • les prêts sur gages; • une coopérative de crédit; • une entreprise à domicile*; • une coopérative; • un investissement passif; • la pornographie ou les images sexuellement explicites; • une entreprise qui rémunère ses membres du personnel uniquement à la commission; • une entreprise qui jetterait le discrédit sur la province de la Nouvelle-Écosse.
<p><input type="checkbox"/> Il s'agit d'une entreprise à but lucratif qui vend des biens ou des services.</p>	
<p><input type="checkbox"/> Elle pourrait être avantageuse pour l'économie de la Nouvelle-Écosse. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • elle élabore des approches novatrices pour les entreprises traditionnelles; • elle apporte une nouvelle technologie ou des connaissances spécialisées à la Nouvelle-Écosse; • elle apporte des produits ou des services à un marché mal desservi; 	
<p><input type="checkbox"/> elle dispose d'une adresse fixe[‡] et paie l'impôt sur le revenu correspondant.</p>	
	<p><input type="checkbox"/> Vous n'avez pas les licences ou les permis nécessaires pour exploiter votre entreprise.</p>

* Votre entreprise peut être admissible à ce volet si vous pouvez démontrer qu'elle sera avantageuse pour la province de la Nouvelle-Écosse.

‡ Pour plus de renseignements, voir le paragraphe 400(2) du Règlement de l'impôt sur le revenu du Canada de 1985.

Ce que vous devez savoir **avant** de déposer votre candidature

Nous sélectionnons les personnes sur la base de quatre critères.

- un système de points. Voir la grille de points pour savoir comment nous attribuons les points.
- le nombre de demandes que nous recevons;
- les besoins de notre marché du travail;
- la qualité de votre demande.

La demande comporte quatre étapes et implique deux ordres de gouvernement, c'est-à-dire provincial et fédéral. Ces étapes sont décrites à partir de la section Comment présenter une demande du présent guide.

Il existe deux catégories au sein du volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur :

- Démarrer une nouvelle entreprise
- Acheter une entreprise existante

Remarque : Vous devez acheter au moins un tiers (1/3) d'une entreprise existante. Le même propriétaire doit avoir dirigé l'entreprise pendant les cinq dernières années. Vous obtenez des points pour l'achat d'une entreprise.

Démarrer une nouvelle entreprise

Lorsque vous démarrez votre entreprise, vous devez employer au moins une personne à un poste permanent à temps plein **ou** des membres du personnel à temps partiel dont les heures de travail s'additionnent pour atteindre un temps plein. Vos membres du personnel doivent effectuer un travail directement lié à votre entreprise et différent de celui que vous effectuez.

Permanent signifie que les membres du personnel travaillent toute l'année. L'emploi est **non** saisonnier.

Temps plein signifie que les heures de travail de vos membres du personnel totalisent individuellement au moins 1 560 heures. Les membres du personnel peuvent travailler toutes ces heures individuellement **ou** les membres du personnel à temps partiel peuvent partager ces heures.

Vos membres du personnel doivent répondre à ces trois critères :

- Ils sont citoyens canadiens ou résidents permanents.
- Ils n'ont **pas** de lien de parenté avec vous.
- Ils travaillent dans votre entreprise au moment où vous présentez une demande au volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur.

Vous devez verser à vos membres du personnel un salaire similaire à celui versé à d'autres membres du personnel dans le même domaine et la même région que votre entreprise. Pour une liste d'emplois et de salaires, voir [Guichet emplois sur le site Web du gouvernement du Canada](#).

Achat d'une entreprise existante

Vous et l'entreprise que vous achetez devez répondre à ces cinq critères :

- Le même propriétaire doit avoir dirigé l'entreprise sans interruption pendant les cinq années précédant l'achat.
- Vous devez démontrer que vous et le propriétaire précédent de l'entreprise êtes d'accord sur la juste valeur marchande de l'entreprise.
- Vous devez offrir à vos membres du personnel un salaire et des conditions d'emploi similaires à ceux qui étaient offerts au personnel actuel par l'ancien propriétaire.

Vous pouvez avoir besoin d'une licence ou d'un permis pour exploiter votre entreprise

Pour connaître les licences et permis dont vous avez besoin, consultez : Quels sont les permis et les licences qui seront peut-être requis?

Coûts

Il n'y a pas de frais pour la partie provinciale de la demande. Toutefois, vous devrez payer les frais et droits suivants :

- Les frais facturés par une personne qui vous représente si vous décidez d'en engager une.
- Les frais d'obtention des titres requis.
- Les frais de traduction si les documents requis ne sont ni en anglais ni en français.
- Les frais facturés pour les tests d'anglais ou de français.
- Les honoraires pour la préparation du rapport de mission d'examen et à usage spécial.

La partie fédérale de la demande est payante. Pour connaître les frais en vigueur, consultez la liste des frais sur le site Web d'IRCC.

Vous êtes responsable de votre candidature

Il vous appartient de fournir **tous** les documents que nous vous demandons. Il s'agit notamment de ceux que vous recevez de votre partenaire, d'autres membres de votre famille ou d'autres personnes. Vous devez également vous assurer que **tous les documents** sont valides lorsque vous nous envoyez votre demande pour ce volet **et** lorsque vous présentez votre demande de résidence permanente. S'il vous manque des documents ou si l'un d'entre eux n'est pas valable, nous fermerons votre dossier. Voir la section Rassemblez les documents dont vous avez besoin du présent guide.

Important! Vous devez nous informer de tout changement **avant** de recevoir la confirmation de votre résidence permanente. Voici quelques exemples de changements dont vous devez nous informer :

- un changement d'état civil, par exemple si vous vous êtes marié ou si vous avez divorcé;
- des changements dans votre famille, par exemple, vous avez eu un bébé ou adopté un enfant;
- un changement de lieu de résidence;
- des modifications de vos coordonnées.

Vous pouvez avoir recours à une personne qui vous représente

Il existe deux types de personnes pour vous représenter : celles qui sont rémunérées et celles qui ne le sont pas. Tous deux peuvent vous aider à remplir votre demande. Lorsque vous nommez une personne pour vous représenter, vous faites deux choses :

- Vous nous autorisez à leur communiquer les renseignements relatifs à votre demande.
- Vous les autorisez à agir en votre nom.

Personnes pour vous représenter non rémunérées

Comme leur nom l'indique, les personnes pour vous représenter non rémunérées ne facturent pas leurs services. Ces personnes peuvent être des membres de votre famille, des camarades ou quelqu'un d'autre.

Personnes pour vous représenter rémunérées

Les personnes pour vous représenter rémunérées perçoivent des honoraires pour leurs services. Si vous faites appel à une personne pour vous représenter de l'immigration rémunérée, celle-ci doit être autorisée. Une personne pour vous représenter autorisée doit être l'une des personnes suivantes :

- Une consultante ou un consultant en immigration qui est membre en règle du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (CCIC). Visitez [le site Web du CCIC](#).
- Une avocate ou un avocat ou parajuriste qui est membre en règle d'un barreau canadien ou une étudiante ou un étudiant en droit sous la supervision d'une avocate ou d'un avocat reconnu. Visitez le site Web de la [Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada](#) pour obtenir des liens vers les ordres professionnels de juristes du Canada.
- Une ou un notaire public membre en règle de la Chambre des notaires du Québec ou une étudiante ou un étudiant en droit sous sa supervision. Visitez le site Web de la [Chambre](#).

Vous n'avez pas besoin de faire appel à une personne qui vous représente pour remplir votre demande. Si vous choisissez de le faire appel – avec rémunération ou non – cette personne doit remplir un formulaire [PCNE 50 – Recours aux services d'un représentant](#). Vous devez l'envoyer avec votre demande.

Avertissement! Nous vous recommandons vivement, si vous décidez de faire appel à une personne pour vous représenter, de choisir l'une des catégories énumérées ci-dessus. Nous ne traitons pas avec des représentantes ou représentants non autorisés. De plus, si votre représentante ou représentant est non autorisé, vous ne pouvez pas lui demander des comptes si elle ou s'il commet une erreur ou vous donne un mauvais conseil.

Les fausses déclarations entraînent une déchéance de 5 ans

Qu'est-ce qu'une fausse déclaration? Il y a fausse déclaration lorsque vous ou une personne impliquée dans votre demande faites l'une de ces choses :

- donnez de fausses informations sur vos qualifications pour le volet;
- omettez les renseignements dont nous avons besoin pour évaluer votre demande.

Les personnes impliquées dans votre demande sont vous, vos partenaires commerciaux, votre partenaire et les personnes à votre charge, ainsi qu'une personne pour vous représenter en matière d'immigration si vous choisissez d'en engager une.

Important! Si nous refusons votre demande pour cause de fausse déclaration, vous ne pourrez **pas** présenter de demande dans le cadre d'un autre volet d'immigration pendant cinq ans.

Il n'y a aucune garantie

Le fait de se qualifier pour le volet et de nous envoyer la candidature ne garantit **pas** que nous traiterons et évaluerons votre demande.

Voici quelques-uns des critères que nous utilisons pour décider si nous allons traiter votre demande :

- les besoins de notre marché du travail;
- le nombre de demandes que nous recevons;
- la qualité de la demande.

Nous ne pouvons pas garantir que vous obtiendrez un permis de travail ou une résidence permanente. IRCC a sa propre procédure de demande. C'est le seul ministère à pouvoir délivrer ces documents. Le ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration n'accorde **pas** de permis de travail ou de résidence permanente.

Responsabilités du ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration

- évaluer les déclarations d'intérêt
- émettre des invitations à présenter une demande (ITA)
- évaluer les demandes du volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur
- s'entretenir avec les candidates et candidats
- délivrer des certificats de désignation



Responsabilités d'IRCC

- évaluer les demandes de permis de travail
- délivrer des permis de travail
- évaluer les demandes de résidence permanente
- accorder le statut de résident permanent

Important! Les lettres d'appui et le certificat de désignation que nous vous remettons ne garantissent **pas** qu'IRCC vous accordera un permis de travail ou votre résidence permanente.

Les critères peuvent changer; les volets peuvent fermer

De temps à autre, nous pouvons cesser d'accepter des demandes pour un volet particulier. Nous appelons cela « fermer » ou « suspendre » le volet. Si nous fermons ou suspendons le volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur avant d'avoir examiné votre demande, nous pouvons **ne pas** l'examiner, même si vous nous l'avez envoyée avant la fermeture du volet.

Il peut y avoir un délai entre le moment où nous recevons votre demande et celui où nous pouvons la traiter. Pendant cette période, les critères ou les formulaires peuvent être modifiés. Nous évaluerons votre demande sur la base du critère en vigueur à ce moment-là. Consultez régulièrement notre [site Web sur l'immigration](#) pour vous tenir au courant de tous les changements.

Les décisions sont définitives et sans appel

Si nous décidons de clore votre dossier, notre décision est définitive. Il n'y a pas de procédure d'appel.

Nous pouvons retirer votre désignation

Nous pouvons retirer votre désignation à tout moment avant que vous ne receviez la confirmation de votre résidence permanente et avant votre arrivée au Canada. Nous pouvons le faire pour l'une ou l'autre de ces raisons :

- Vous ne répondez plus à nos exigences pour le volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur.
- Le gouvernement du Canada nous a informés que certains renseignements contenus dans votre demande de résidence permanente sont faux.
- IRCC estime que vous, votre partenaire ou une personne à charge n'est **pas** autorisé à immigrer au Canada.

Vous pouvez retirer votre demande

Vous pouvez retirer votre demande sans pénalité à tout moment avant de recevoir votre certificat de désignation.

Vous ne pouvez **pas** retirer votre demande sans pénalité si nous savons ou soupçonnons que vous avez fait l'une de ces choses ou les deux :

- Vous n'avez pas dit la vérité dans l'une ou l'autre partie de votre demande.
- Vous avez omis des renseignements importants dans une partie de votre demande.

Rassemblez les documents dont vous avez besoin

Vous aurez besoin d'un certain nombre de documents pour remplir votre demande. Vous devrez remplir certains de ces documents vous-même. Vous devrez en obtenir d'autres auprès des personnes et organisations suivantes :

- Votre partenaire
- Toute personne à charge âgée de plus de 18 ans
- Prestataires de services d'examen des états financiers
- Gouvernements
- Écoles, collèges et universités
- Organismes de tests linguistiques
- Anciens employeurs

Important!

- Tous les documents doivent être des fichiers PDF.
- Les documents comportant des images doivent être numérisés en couleur.
- Les documents exclusivement textuels peuvent être numérisés en noir et blanc.
- La taille totale de tous les documents ne doit pas dépasser 100 mégaoctets (Mo).
- Chaque nom de fichier ne doit pas comporter plus de 50 caractères.
- La résolution du scanner doit être de 300 points par pouce (ppp).

Avertissement! Nous pouvons fermer votre dossier si des documents sont manquants, ne sont pas signés, ne sont pas clairs ou ont été améliorés ou modifiés.

Documents dans des langues autres que l'anglais ou le français

Les documents rédigés dans une langue autre que l'anglais ou le français doivent être traduits par une traductrice ou un traducteur assermenté.

- Nous envoyer une copie du document original **et** une copie de la traduction certifiée.
- Nous envoyer une preuve de la certification de la traductrice ou du traducteur.

Avertissement! Les personnes suivantes ne sont pas autorisées à traduire vos documents :

- les membres de votre famille;
- toute personne travaillant pour celle qui vous représente pour vous aider à remplir votre demande.

Si vos documents ne sont pas traduits par une traductrice ou un traducteur assermenté, nous pouvons clore votre dossier.

Formulaires à remplir et à joindre à votre demande

- ePCNE 100 – Formulaire de demande en ligne.
- PCNE 500 – Décrit votre entreprise*.
- PCNE 50 – Ce formulaire est facultatif. Ne l'utilisez que si une personne qui vous représente vous a aidé à remplir votre demande. Voir *Vous pouvez avoir recours à une personne qui vous représente.*
- PCNE 60[‡] - Autorisation de communiquer des renseignements personnels. Ce formulaire est facultatif. Utilisez-le uniquement si vous souhaitez que nous envoyions les renseignements relatifs à votre demande à une personne autre que vous-même ou la personne qui vous représente.

* Remarque : Vous pouvez obtenir des points si votre entreprise se concentre sur les exportations.

‡ Remarque : La personne que vous désignez dans le formulaire PCNE 60 aura accès aux renseignements relatifs à votre demande, mais ne pourra pas agir en votre nom.

Documents relatifs à votre entreprise et à vos finances

Rapport de mission d'examen et à usage spécial

Vous devez faire appel à l'un des prestataires de services d'examen des états financiers répertoriés sur notre [site Web](#) pour préparer ce rapport. Ce service est payant.

Vous devez fournir au prestataire de services d'examen des états financiers tous les renseignements et tous les documents qu'il vous demande. Indiquez votre numéro de dossier du ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration.

Le rapport de mission d'examen et à usage spécial comprendra les renseignements suivants :

- si votre entreprise a des chances de réussir dans la durée;
- des recommandations qui aideront votre entreprise à réussir;
- toute préoccupation de l'examineur concernant les états financiers que vous lui avez envoyés.

L'examen peut également porter sur ces éléments :

- vos finances;
- votre produit;
- le marché sur lequel vous allez introduire votre entreprise*;
- si votre entreprise peut être concurrentielle sur le marché.

* Remarque : Vous pouvez obtenir des points si votre entreprise est située en dehors de la municipalité régionale d'Halifax (MRH).

Documents commerciaux à l'appui

Vous devez également nous envoyer les documents suivants à l'appui de votre demande :

- Documents d'incorporation
- Enregistrement de l'entreprise
- Les licences dont vous avez besoin pour exercer votre activité. Voir [Quels sont les permis et les licences qui seront peut-être requis?](#)
- Les états des résultats. Ces déclarations doivent indiquer où vous avez perçu un salaire ou d'autres revenus de l'entreprise.
- La preuve de l'enregistrement auprès des autorités fiscales
- Le titre de propriété ou le contrat de location des locaux de votre entreprise
- La convention entre actionnaires, si elle existe
- Le registre des actionnaires, le cas échéant
- Le registre des transferts d'actions, le cas échéant
- Les certificats d'actions
- Le contrat de franchise signé, le cas échéant
- La liste détaillée des produits et services
- L'état des stocks avec une photo associée
- Des photos de l'intérieur et de l'extérieur des locaux de votre entreprise
- La brochure de l'entreprise, le cas échéant
- Les déclarations de l'Agence des services frontaliers du Canada pour tout article importé

Documents d'accompagnement pour l'achat d'une entreprise

Si vous avez acheté une entreprise existante en Nouvelle-Écosse, vous devez nous envoyer tous les documents énumérés ci-dessus **plus** les documents suivants :

- accord d'achat et de vente;
- avis de changement d'équipes de direction et de gestion;
- enregistrement à jour auprès du registre des sociétés de capitaux de la Nouvelle-Écosse;
- les états financiers de l'entreprise des cinq dernières années;
- la preuve que tous les membres du personnel ont été payés pour l'année précédente;
- une liste des membres du personnel déjà en place et les éléments suivants :
 - leurs salaires,
 - leurs avantages,
 - le nombre d'heures de travail hebdomadaire de chacun,
 - le statut de chaque membre du personnel (temps plein ou temps partiel),
 - lettres qui montrent que vous avez proposé un emploi aux membres du personnel déjà en place et qu'ils l'ont accepté.

Enfin, vous devez nous envoyer la preuve que vous et le propriétaire précédent de l'entreprise avez passé un accord sur la juste valeur marchande de l'entreprise.

Documents relatifs à l'investissement dans votre entreprise

Envoyez-nous les documents suivants pour montrer comment vous avez investi dans votre entreprise :

- les relevés bancaires ou autres documents indiquant d'où provient l'argent nécessaire à la création de l'entreprise;
- un relevé bancaire montrant que vous avez déposé l'argent nécessaire à la création de votre entreprise sur le compte bancaire de cette dernière;
- les reçus pour les biens appartenant à l'entreprise. Voici quelques exemples de biens pour lesquels vous devez nous envoyer des reçus :
 - terrain
 - bâtiments
 - équipement
 - logiciels
 - licences
 - redevances de franchise
 - améliorations locatives

Documents relatifs à vos précédentes activités professionnelles en Nouvelle-Écosse

Vous pouvez obtenir des points si vous ou votre partenaire avez déjà travaillé en Nouvelle-Écosse. Pour obtenir ces points pour votre partenaire, elle ou il doit avoir l'intention d'immigrer avec vous.

Pour obtenir ces points, vous devez présenter les éléments suivants :

- Au cours des dix dernières années, vous avez travaillé en Nouvelle-Écosse pendant au moins trois ans.
- et
- Votre emploi a été classé dans la classification nationale des professions (CNP) comme FEER 0, 1, 2 ou 3.
 - Votre partenaire est titulaire d'un permis de travail valide et a travaillé à temps plein pendant au moins un an.

Envoyez-nous les documents suivants avec votre demande comme preuve que vous ou votre partenaire avez travaillé en Nouvelle-Écosse :

- votre curriculum vitæ;
- des lettres d'employeurs vous proposant un emploi;
- les relevés d'emploi; Vous pouvez les obtenir auprès de vos anciens employeurs ou les consulter en ligne;
- des lettres de recommandation d'anciens employeurs pour vous et votre partenaire. Voir Lettres de référence.
- une copie du permis de travail de votre partenaire ou la preuve que votre partenaire a reçu l'autorisation légale de travailler au Canada;
- les copies des T4 de votre partenaire si elle ou il les possède.

Lettres de référence

Les lettres doivent être **rédigées sur du papier à en-tête de l'entreprise** et doivent être **revêtues du sceau officiel de l'entreprise** si celle-ci en possède.

Les lettres de référence doivent également inclure **tous** les éléments suivants :

- l'adresse complète de l'entreprise, ses numéros de téléphone et de télécopie, son adresse électronique et son site Web;
- le nom, le titre et la signature d'une personne en position d'autorité;
- la période spécifique au cours de laquelle vous avez travaillé pour l'entreprise;
- les fonctions que vous avez occupées pendant que vous travailliez pour l'entreprise;
- la durée pendant laquelle vous avez occupé chaque poste;
- vos principales responsabilités au sein de chaque poste, y compris le nombre de personnes que vous avez supervisées;
- votre salaire annuel et vos avantages sociaux pour chaque poste;
- le nombre d'heures travaillées par semaine au sein de chaque poste;
- le nombre d'heures travaillées au total au sein de chaque poste.

Envoyez la liste ci-dessus à chaque employeur à qui vous et votre partenaire demandez une lettre de référence. Cela nous permettra de nous assurer qu'elles contiennent tous les renseignements dont nous avons besoin.

En outre, vos lettres de référence doivent prouver que votre expérience correspond aux fonctions décrites pour les professions répertoriées dans la CNP 2021 FEER 0, 1, 2 ou 3. Cela signifie que chaque employeur doit inclure les éléments suivants dans ses lettres de référence :

- que vous avez effectué toutes les actions décrites dans la déclaration principale de la CNP pour votre emploi;
- que vous avez accompli la plupart des tâches principales, y compris les tâches essentielles énoncées dans la CNP de votre emploi.

Cela ne s'applique pas aux lettres de référence pour votre partenaire.

Documents relatifs à vos études et à votre formation

En plus de l'obligation d'être diplômé d'un programme de deux ans dans une université de Nouvelle-Écosse ou au NSCC, vous pouvez obtenir des points si votre partenaire a terminé un programme d'études en Nouvelle-Écosse qui répond à ces critères :

- Il a duré au moins deux ans.
- Il s'agissait d'une école secondaire, d'un collège ou d'une université de Nouvelle-Écosse.
- Il y avait au moins 15 heures de cours par semaine.

Pour prouver que vous et votre partenaire avez poursuivi des études en Nouvelle-Écosse, envoyez-nous les documents suivants avec votre demande :

- les relevés de notes des cours réussis pour vous et votre partenaire;
- les copies des diplômes que vous et votre partenaire avez obtenus.

Voici quelques exemples :

- diplômes,
 - certificats,
 - grades universitaires;
- le permis d'études de votre partenaire.

Documents relatifs à votre capacité à communiquer en anglais ou en français

Vous devez répondre à l'un des critères suivants :

- Les critères énumérés dans les Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) **Niveau 7** ou supérieur. Plus le niveau est élevé, plus vous obtenez de points.
- Les critères énumérés dans les *Canadian Language Benchmarks (CLB) Niveau 7* ou supérieur. Plus le niveau est élevé, plus vous obtenez de points.

Pour prouver que vous remplissez les critères susmentionnés, vous devez nous envoyer les résultats de l'un de ces tests linguistiques, même si votre langue maternelle est l'anglais ou le français :

- Formation générale à l'International English Language Testing System (IELTS)
- Test général – Programme canadien d'indice de compétence linguistique en anglais (CELPIP)
- Pearson Test of English (PTE) Core (le test d'anglais essentiel Pearson)
- *Test d'évaluation de français* (TEF) Canada
- *Test de connaissance du français* (TCF) Canada

Ce tableau indique les résultats que vous devez obtenir à chaque test de langue pour satisfaire aux exigences linguistiques minimales pour ce volet.

Test	Lecture	Écriture	Compréhension	Expression orale
IELTS	6	6	6	6
CELPIP	7	7	7	7
PTE	60	60	69	68
TEF	207	310	249	310
TCF	453	10	458	10

Avertissement! Vous devez avoir fait tester vos compétences linguistiques au plus tard **deux ans** avant la date à laquelle vous avez rempli votre déclaration d'intérêt. Nous n'acceptons **pas** les résultats de tests datant de plus de deux ans avant la date à laquelle vous avez rempli votre déclaration d'intérêt. Vous devrez peut-être repasser ces tests si les résultats datent de plus de deux ans avant qu'IRCC ne traite votre demande de résidence permanente.

Documents relatifs à la capacité de votre partenaire à communiquer en anglais ou en français

Pour obtenir des points au titre de la capacité de votre partenaire à communiquer en anglais ou en français, votre partenaire doit avoir l'intention d'immigrer avec vous **et** répondre à l'**un** de ces deux critères :

- les critères énumérés dans les Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) **Niveau 4** ou supérieur;
- les critères énumérés dans les *Canadian Language Benchmarks (CLB)* **Niveau 4** ou supérieur.

Vous devez nous envoyer les résultats de l'un des tests linguistiques énumérés ci-dessus, même si sa première langue est l'anglais ou le français.

Ce tableau indique les résultats que votre partenaire doit obtenir à chaque test de langue pour satisfaire aux exigences linguistiques minimales pour ce volet.

Test	Lecture	Écriture	Compréhension	Expression orale
IELTS	3,5	4	4,5	4
CELPIP	4	4	4	4
PTE	28	33	41	42
TEF	121	181	145	181
TCF	342	4	331	4

Avertissement! Les compétences linguistiques de votre partenaire doivent avoir été testées au plus tard **deux ans** avant la date à laquelle vous avez rempli votre déclaration d'intérêt.

Documents vous concernant et concernant votre famille

Documents relatifs à votre statut d'immigrant

Vous devez nous envoyer une copie de votre permis de travail post-diplôme ou de tout autre document attestant que vous avez reçu l'autorisation légale de vivre et de travailler au Canada. En outre, envoyez-nous les documents suivants qui vous concernent :

- **Si vous avez déjà présenté une demande d'immigration au Canada,** joignez des copies de toutes les lettres que vous avez reçues du gouvernement canadien ou d'un gouvernement provincial ou territorial concernant chaque demande.
- **Si vous avez déjà obtenu une résidence temporaire au Canada,** joignez des copies de tous les visas de résidence temporaire que vous avez obtenus.

Passeports

Vous, et toute personne immigrant avec vous, devez être en possession d'un passeport valide. La date d'expiration de tous les passeports doit être postérieure d'au moins deux ans à la date à laquelle vous nous avez envoyé votre demande au titre du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse pour le volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur.

Envoyez-nous des copies des pages qui montrent ces éléments :

- le numéro de passeport;
- la date de délivrance et d'expiration;
- la photo du titulaire du passeport;
- le nom du titulaire du passeport ainsi que sa date et son lieu de naissance;
- toute modification du nom, de la date de naissance ou d'autres renseignements d'identification du titulaire du passeport;
- toute modification de la date d'expiration du passeport;
- tout visa ou visite au Canada.

Documents relatifs à votre partenaire et à vos enfants si elles ou ils immigreront avec vous

Envoyez-nous les documents qui vous concernent :

- une copie de l'acte de mariage;
- une copie de la déclaration officielle d'union de fait;
- les copies des actes de naissance des enfants à charge;
- des copies des documents relatifs à la garde des enfants et l'autorisation de les faire venir au Canada. Ces documents sont nécessaires pour tous les enfants âgés de moins de 19 ans;
- des copies des documents d'adoption.

Documents attestant que vous et votre famille vivez en Nouvelle-Écosse

Envoyez-nous des copies des documents suivants qui prouvent que vous et votre famille vivez en Nouvelle-Écosse.

- La preuve que vous êtes propriétaire ou locataire de votre maison en Nouvelle-Écosse, par exemple un bail ou un contrat de prêt hypothécaire signé.
- Des factures de services publics. Il s'agit de factures d'électricité, de chauffage, de gaz, d'eau, de téléphone et d'Internet. Vous pouvez nous envoyer une page de chaque facture.
- Cartes de santé de la Nouvelle-Écosse pour vous, votre partenaire et vos enfants.

Documents relatifs à la famille vivant en Nouvelle-Écosse

Vous pouvez obtenir des points si vous ou votre partenaire avez un membre de votre famille vivant en Nouvelle-Écosse. Le membre de la famille de votre partenaire ne compte que si votre partenaire immigré avec vous. Le membre de la famille doit répondre aux quatre critères suivants :

- Avoir 19 ans ou plus.
- Être citoyenne ou citoyen canadien ou résidente ou résident permanent.
- Vivre en Nouvelle-Écosse sans interruption depuis un an.
- Il s'agit de l'une des personnes suivantes :
 - parent
 - grand-parent
 - frère ou sœur
 - tante ou oncle
 - nièce ou neveu

Pour demander des points pour ce membre de la famille, vous devez nous envoyer trois catégories de documents :

- la preuve que vous avez un lien de parenté avec le membre de la famille de Nouvelle-Écosse;
- une preuve du statut du membre de votre famille au Canada;
- la preuve que le membre de votre famille vit en Nouvelle-Écosse.

Preuve que vous avez un lien de parenté avec le membre de votre famille en Nouvelle-Écosse

Ce sont les types de documents qui montrent que deux personnes ont un lien de parenté :

- actes de naissance;
- certificats d'adoption;
- actes de mariage;
- déclaration officielle d'une union de fait.

Par exemple, si le membre de votre famille en Nouvelle-Écosse est votre tante, la sœur de votre père, vous devez nous envoyer des copies des actes de naissance de votre tante et de votre père. Ceux-ci montreront qu'ils ont au moins un parent en commun.

Preuve du statut du membre de votre famille au Canada

Si le membre de votre famille en Nouvelle-Écosse est un résident permanent, envoyez-nous une copie d'**un** de ces documents :

- sa fiche relative au droit d'établissement (IMM100);
- la confirmation de sa résidence permanente;
- son visa de résident permanent.

Si le membre de votre famille en Nouvelle-Écosse est citoyen canadien, envoyez-nous une copie d'**un** de ces documents :

- la page photo de son passeport canadien;
- sa carte de citoyenneté canadienne.

Preuve que le membre de votre famille vit en Nouvelle-Écosse

Il s'agit des documents que vous devez nous envoyer pour prouver que le membre de votre famille a vécu en Nouvelle-Écosse sans interruption pendant au moins un an. Ne fournir que des copies :

- la preuve qu'il est propriétaire ou locataire de sa maison en Nouvelle-Écosse, par exemple un bail ou un contrat de prêt hypothécaire;
- son avis de cotisation le plus récent de l'Agence du revenu du Canada (ARC);
- une lettre de son employeur;
- des factures de services publics. Il s'agit de factures d'électricité, de chauffage, de gaz, d'eau, de téléphone et d'Internet. Vous pouvez nous envoyer une page de chaque facture;
- les factures de cartes de crédit ou les relevés bancaires.

Tous les documents que vous nous envoyez doivent répondre à ces deux critères :

- Ils indiquent le nom et l'adresse complète du membre de votre famille en Nouvelle-Écosse.
- Ils sont datés de moins de 6 mois avant la date de votre demande au Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse : volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur.

Comment présenter une demande

Il y a quatre étapes à passer avant d'obtenir le statut de résident permanent. Chacune de ces étapes est décrite dans cette section. Le fait de terminer une étape ne garantit pas que vous passerez à l'étape suivante. Vous devez réussir chacune de ces étapes pour obtenir le statut de résident permanent :

1. Remplir la déclaration d'intérêt en ligne.
2. Présenter une demande au Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse : volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur.
3. Participer à un entretien avec notre personnel.
4. Demander la résidence permanente.

Étape 1 : Déclaration d'intérêt

Préparer et remplir le formulaire de déclaration d'intérêt

Faites ce qui suit **avant** de remplir le formulaire de déclaration d'intérêt en ligne.

- Lisez les renseignements sur notre site Web concernant le volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur.
- Lisez attentivement ce guide du début à la fin.
- Consultez le tableau de la rubrique *Le volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur vous convient-il?* du présent guide. Cette section vous indique si vous et votre entreprise remplissez les conditions requises pour ce volet.
- Examinez la *grille de points* du présent guide. Cette section vous indique le nombre de points que vous obtiendrez.
- Assurez-vous de bien comprendre tous les renseignements que vous lisez et examinez.

Important! Vous devez remplir le formulaire de déclaration d'intérêt en une seule fois. Vous ne pouvez pas l'enregistrer pour continuer plus tard.

Le moment venu, remplissez le formulaire de déclaration d'intérêt en ligne.

Assurez-vous que toutes les réponses à votre déclaration d'intérêt sont exactes et complètes. Nous clôturerons votre dossier si nous constatons l'une des situations suivantes ou les deux :

- Des renseignements qui ne sont pas vrais.
- Vous avez omis des renseignements importants.

Important! Le fait de remplir le formulaire de déclaration d'intérêt ne garantit **pas** que vous passerez à l'étape suivante.

Nous ne vous contacterons **pas** sauf si nous vous choisissons pour passer à l'étape suivante.

Comment nous choisissons les personnes qui passent à l'étape suivante

Notre système calcule votre résultat sur la base des renseignements que vous nous avez fournis dans votre formulaire de déclaration d'intérêt. Nous choisissons d'abord ceux qui ont obtenu les meilleurs résultats.

Le tableau suivant indique comment nous attribuons les points :

Grille de points

Section 1 • Activités

Idée commerciale	Points
Activités d'exportation	5
Lieu de l'entreprise	
En dehors de la MRH	5
Création ou rachat d'une entreprise existante?	
Achat d'une entreprise existante	5

Section 2 • Activités antérieures en Nouvelle-Écosse

Activités antérieures en Nouvelle-Écosse	Points
Votre activité antérieure en Nouvelle-Écosse	
3 à 5 ans d'expérience dans la CNP 0, 1, 2 ou 3	10
5 ans ou plus d'expérience dans la CNP 0, 1, 2 ou 3	15
L'activité antérieure de votre partenaire en Nouvelle-Écosse	5

Section 3 • Études et formation

Votre niveau d'études	Nombre d'années de programme	Points
Diplôme obtenu dans un collège ou une université de la Nouvelle-Écosse	2	12
Diplôme ou grade obtenu dans un collège ou une université de la Nouvelle-Écosse	3 ou plus	15
Deux diplômes ou grades collégiaux ou universitaires ou plus, obtenus dans un établissement de la Nouvelle-Écosse	Au moins l'un d'entre eux doit être un programme de trois ans	17
Maîtrise d'une université de la Nouvelle-Écosse		22
Diplôme nécessaire pour accéder à une profession telle que la comptabilité, l'ingénierie, la médecine, etc. Il faut être titulaire d'une licence en Nouvelle-Écosse et être au moins dans une <u>CNP FEER 1</u> .		22
Doctorat (Ph. D.) d'une université de la Nouvelle-Écosse		25
Le niveau d'études de votre partenaire		
Achèvement d'un programme de deux ans dans une école secondaire, un collège ou une université de la Nouvelle-Écosse	2	5

Section 4 • Capacité à communiquer en anglais ou en français

Votre première langue officielle	Niveau	Points
Niveaux de compétence linguistique canadiens	7	20
	8	24
	9 ou plus	28
Votre deuxième langue officielle		
Niveaux de compétence linguistique canadiens	5 ou plus	7
Capacité de votre partenaire à s'exprimer en anglais ou en français		
Niveaux de compétence linguistique canadiens	4 ou plus	5

Section 5 • Renseignements personnels vous concernant et concernant votre famille

Votre âge au moment de rédiger votre déclaration d'intérêt	Points
21 à 39	10
40 à 44	7
45 à 55	5
56 ans ou plus	0
Famille vivant en Nouvelle-Écosse	5

Nous conservons votre déclaration d'intérêt pendant un an

Nous conservons votre déclaration d'intérêt pendant un an à compter de la date à laquelle nous l'avons reçue. Si on ne vous sélectionne **pas** pendant cette période et que vous souhaitez toujours immigrer par le biais du volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur, vous pouvez remplir un nouveau formulaire de déclaration d'intérêt.

Si vous obtenez plus de points au cours de l'année suivant la soumission de votre déclaration d'intérêt, vous pouvez remplir une nouvelle déclaration d'intérêt.

Nous vous envoyons une invitation à présenter une demande

Si nous vous choisissons pour passer à l'étape suivante, nous vous enverrons une invitation à présenter une demande au Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse : volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur. Votre déclaration d'intérêt fera partie de votre demande.

Vous devez nous informer si l'un des renseignements que vous avez inclus dans votre déclaration d'intérêt a changé. Si nous constatons que les renseignements contenus dans votre déclaration d'intérêt ne sont **plus** vrais et que vous ne nous avez pas prévenus, nous clôturerons votre dossier.

Important! L'obtention d'une invitation à présenter une demande ne garantit **pas** que nous vous désignerons pour obtenir le statut de résident permanent.

Étape 2 : Présenter une demande au programme des candidats de la Nouvelle-Écosse : volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur

Une fois que vous aurez reçu votre invitation à présenter une demande, vous devrez nous envoyer votre demande en plusieurs étapes. Vous devez nous fournir les renseignements demandés dans les délais que nous avons fixés. Si vous ne respectez pas un délai, nous clôturerons votre dossier. Si vous souhaitez toujours présenter une demande au volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur, vous devrez recommencer.

Dans un délai de **20 jours civils** à compter de la réception de l'invitation à présenter une demande

- Choisissez un prestataire de services d'examen des états financiers à partir de la liste figurant sur notre site Web.
- Faites-nous savoir qui vous avez choisi comme prestataire de services pour l'examen des états financiers.

Dans un délai de **90 jours civils** à compter de la réception de l'invitation à présenter une demande

Remplissez le formulaire ePCNE 100 en ligne et envoyez-nous les documents suivants :

- Le formulaire PCNE 500 dûment rempli;
- Toutes les pièces justificatives. Voir Rassemblez les documents dont vous avez besoin. Vous devez inclure **toutes** les personnes à votre charge dans votre demande, même si certaines d'entre elles n'immigreront **pas** avec vous;
- Votre rapport de mission d'examen et à usage spécial.

Évaluation de la demande

Nous évaluons votre demande dans les conditions suivantes :

- Nous n'avons **pas** déjà atteint la limite du nombre de demandes que nous pouvons évaluer.
- Votre demande est complète.
- Vous et votre entreprise répondez à toutes les exigences du volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur.

Une fois que votre demande a passé cette première évaluation, nous procédons à un examen plus approfondi de tous les formulaires et documents que vous nous avez envoyés. Nous rechercherons quatre éléments :

- que les renseignements que vous nous avez transmis sont véridiques;
- que vous avez inclus tous les renseignements que nous avons demandés;
- que vous et votre entreprise répondez à toutes les exigences du volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur;
- le nombre de points à attribuer à votre demande sur la base de la *grille de points*.

Avertissement! Si nous constatons que vous ou votre entreprise ne répondez **pas** à nos exigences pour le volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur, nous fermerons votre dossier. Vous pouvez remplir une nouvelle déclaration d'intérêt dès que vous répondez aux critères.

Nous ne pouvons pas vous dire combien de temps prendra l'examen de votre demande. Cela dépend de deux critères :

- le temps nécessaire pour vérifier les renseignements contenus dans les différents documents que vous nous avez envoyés;
- le nombre de demandes que nous recevons.

Avertissement! Nous fermerons votre dossier si nous constatons que vous ou une personne qui vous a aidé à remplir votre demande avez commis l'une des fautes suivantes :

- donner de faux renseignements sur vos qualifications pour le volet;
- omettre les renseignements dont nous avons besoin pour évaluer votre demande.

Si nous fermons votre dossier pour ces raisons, vous ne serez **pas** autorisé à remplir une déclaration d'intérêt ou à présenter une demande dans le cadre d'un programme de candidats de la Nouvelle-Écosse au cours des cinq prochaines années. Cette décision est définitive. Il n'y a pas d'appel.

Étape 3 : Procéder à l'entretien

Si nous estimons que vous et votre entreprise répondez à toutes les exigences du volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur, nous vous contacterons pour un entretien et une visite de votre entreprise. Nous procédons généralement à un entretien dans les 15 jours qui suivent la prise de contact.

Avertissement! Si vous ne participez **pas** à l'entretien dans le délai imparti, nous clôturerons votre dossier.

Si vous ne passez **pas** l'entretien, nous fermerons votre dossier. Cette décision est définitive. Il n'y a pas d'appel.

Si vous réussissez l'entretien, nous vous recommanderons pour la désignation.

Ne nous appelez **pas** pour nous demander si nous vous désignerons ou non. Nous vous enverrons une lettre vous informant de notre décision. Si nous vous désignons, nous vous enverrons un certificat de désignation.

Étape 4 : Demande de résidence permanente

Avant de demander la résidence permanente, assurez-vous que les affirmations suivantes sont vraies :

- Vous continuez à bénéficier d'un statut légal au Canada.
- Vous disposez d'un permis de travail qui restera valable pendant le traitement de votre demande par IRCC.

Si vous avez besoin d'une lettre d'appui pour un permis de travail, vous devez nous en faire la demande au moins **90 jours civils** avant l'expiration de votre permis de travail actuel.

Vous devez déposer une demande de résidence permanente auprès d'IRCC au plus tard **six mois** après avoir reçu votre certificat de désignation et vous devez payer les frais. Pour savoir comment déposer une demande, consultez le [site Web d'IRCC](#).

Si vous ne respectez pas ce délai, nous pouvons vous envoyer une prolongation unique de votre désignation. Cela vous donnera plus de temps pour demander la résidence permanente. Il n'y a aucune garantie que nous le ferons. Nous procédons au cas par cas.

IRCC évalue votre demande

IRCC évaluera votre demande. Son évaluation porte sur le risque que vous pouvez représenter pour le Canada ou la population canadienne. Il s'agit notamment des risques pour notre sûreté, notre sécurité ou notre système de santé.

Si vous réussissez l'évaluation d'IRCC, celui-ci vous enverra, ainsi qu'à votre partenaire et aux personnes à votre charge, une confirmation de résidence permanente. Vous devez nous en informer au plus tard **30 jours ouvrables** après les faits.

Notre rôle dans le processus

La décision d'accorder la résidence permanente est du ressort exclusif d'IRCC. Nous ne jouons **aucun** rôle dans cette décision.

Toutefois, nous pouvons retirer votre désignation **avant que** vous obteniez une confirmation de résidence permanente si l'une des affirmations suivantes est vraie :

- IRCC nous a indiqué que certains des renseignements fournis lors de votre demande de résidence permanente sont faux ou frauduleux.
- IRCC nous a indiqué que vous, votre partenaire ou une personne à charge ne pouvez pas immigrer au Canada pour des raisons de santé, de sécurité ou de sûreté.
- IRCC nous a indiqué que vous, votre partenaire ou une personne à charge avez un passeport non valide.

Important! Vous devez nous informer de tout changement **même après** avoir reçu la confirmation de votre résidence permanente. Voici quelques exemples de changements dont vous devez nous informer :

- un changement d'état civil, par exemple si vous vous êtes marié ou si vous avez divorcé;
- des changements dans votre famille, par exemple, vous avez eu un bébé ou adopté un enfant;
- un changement de lieu de résidence;
- des modifications de vos coordonnées.

Liste de contrôle des documents

Voici les documents que vous devez joindre à votre demande au Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse : volet Diplômé étranger et nouvel entrepreneur. Vous pouvez remplir cette demande seulement **après** avoir reçu une invitation à présenter une demande de notre part. Vérifiez vos documents par rapport à la liste ci-dessous. Assurez-vous que vous disposez de tous les documents demandés dans ce guide. Nous pouvons vous demander de plus amples renseignements si nous en avons besoin. Nous pouvons également vous faire passer un entretien.

Vérifiez	Formulaires et pièces justificatives	Qui doit fournir le document
Les formulaires PCNE		
<input type="checkbox"/>	ePCNE 100 – Demande en ligne <i>Voir <u>Formulaires à remplir et à joindre à votre demande.</u></i>	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/>	PCNE 500 – Renseignements sur les entreprises <i>Voir <u>Formulaires à remplir et à joindre à votre demande.</u></i>	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	PCNE 50 – Recours aux services d'un représentant <i>Voir <u>Vous pouvez avoir recours à une personne qui vous représente.</u></i>	• Demanderesse ou demandeur • Personnes à charge âgées de 19 ans ou plus
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	PCNE 60 – Autorisation de communiquer des renseignements personnels. <i>Voir <u>Formulaires à remplir et à joindre à votre demande.</u></i>	• Demanderesse ou demandeur • Personnes à charge âgées de 19 ans ou plus

Vérifiez	Formulaires et pièces justificatives	Qui doit fournir le document
Documents relatifs à votre entreprise <i>Voir <u>Documents commerciaux à l'appui</u>.</i>		
<input type="checkbox"/>	Rapport de mission d'examen et à usage spécial. <i>Voir <u>Rapport de mission d'examen et à usage spécial</u>.</i>	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/>	Documents d'incorporation	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/>	Enregistrement de l'entreprise	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Les licences ou permis dont vous pourriez avoir besoin pour exercer votre activité	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/>	Résultats	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/>	Enregistrement auprès des autorités fiscales	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/>	Titre de propriété ou contrat de location des locaux de votre entreprise	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Convention entre actionnaires	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Registre des actionnaires	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Registre des transferts d'actions	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Certificats d'actions	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Contrat de franchise signé	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/>	Liste détaillée des produits et services	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/>	État des stocks avec une photo associée	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/>	Photos de votre entreprise	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Brochure de l'entreprise	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Déclarations de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)	• Demanderesse ou demandeur

Vérifiez	Formulaires et pièces justificatives	Qui doit fournir le document
Documents relatifs à l'achat d'une entreprise		
<i>Voir Documents d'accompagnement pour l'achat d'une entreprise</i>		
<input type="checkbox"/>	Preuve de la juste valeur marchande de l'entreprise	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/>	Accord d'achat et de vente	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/>	Avis de changement d'équipes de direction et de gestion	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/>	Enregistrement à jour auprès du registre des sociétés de capitaux de la Nouvelle-Écosse	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/>	États financiers	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/>	Renseignements sur les membres du personnel actuels	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/>	Lettre d'acceptation des membres du personnel à qui vous avez proposé un emploi	• Demanderesse ou demandeur
Documents relatifs à l'investissement dans votre entreprise		
<i>Voir Documents relatifs à l'investissement dans votre entreprise</i>		
<input type="checkbox"/>	Relevés bancaires	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/>	Reçus pour les biens appartenant à l'entreprise	• Demanderesse ou demandeur

Vérifiez	Formulaires et pièces justificatives	Qui doit fournir le document
Documents relatifs à l'expérience professionnelle passée Voir <i>Documents relatifs à vos précédentes activités professionnelles en Nouvelle-Écosse</i> .		
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Curriculum vitæ	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Lettres d'employeurs	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Relevés d'emploi	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Lettres de référence	• Demanderesse ou demandeur • Partenaire
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Permis de travail	• Partenaire
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	T4	• Partenaire
Documents relatifs à vos études et à votre formation Voir <i>Documents relatifs à vos études et à votre formation</i> .		
<input type="checkbox"/>	Relevés de notes	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Relevés de notes	• Partenaire
<input type="checkbox"/>	Diplômes, certificats et grades de la Nouvelle-Écosse	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Diplômes, certificats et grades de la Nouvelle-Écosse	• Partenaire
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Permis d'études	• Partenaire

Vérifiez	Formulaires et pièces justificatives	Qui doit fournir le document
Documents relatifs à votre capacité à communiquer en anglais ou en français Voir <i>Documents relatifs à votre capacité à communiquer en anglais ou en français</i> .		
<input type="checkbox"/>	Résultats de l'un de ces tests linguistiques : <ul style="list-style-type: none"> • IELTS • CELPIP • PTE Core • TEF • TCF 	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Résultats de l'un de ces tests linguistiques : <ul style="list-style-type: none"> • IELTS • CELPIP • PTE Core • TEF • TCF 	• Partenaire
Documents sur vous et votre famille		
<input type="checkbox"/>	Copie du permis de travail post-diplôme Voir <i>Documents relatifs à votre statut d'immigrant</i> .	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Copies des lettres des précédentes tentatives d'immigration au Canada Voir <i>Documents relatifs à votre statut d'immigrant</i> .	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Copie des permis de séjour temporaires précédents Voir <i>Documents relatifs à votre statut d'immigrant</i> .	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/>	Copies des passeports Voir et Voir <i>Documents relatifs à la famille vivant en Nouvelle-Écosse</i> .	<ul style="list-style-type: none"> • Demanderesse ou demandeur • Partenaire • Personnes à charge • Membres de la famille vivant en Nouvelle-Écosse

Vérifiez	Formulaires et pièces justificatives	Qui doit fournir le document
Voir Documents relatifs à la famille vivant en Nouvelle-Écosse.		
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Copie de l'acte de mariage Voir et Voir <u><i>Documents relatifs à la famille vivant en Nouvelle-Écosse.</i></u>	<ul style="list-style-type: none"> • Demanderesse ou demandeur • Membres de la famille vivant en Nouvelle-Écosse
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Copie de la déclaration officielle d'union de fait Voir et Voir <u><i>Documents relatifs à la famille vivant en Nouvelle-Écosse.</i></u>	<ul style="list-style-type: none"> • Demanderesse ou demandeur • Membres de la famille vivant en Nouvelle-Écosse
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Copies des actes de naissance Voir et Voir <u><i>Documents relatifs à la famille vivant en Nouvelle-Écosse.</i></u>	<ul style="list-style-type: none"> • Demanderesse ou demandeur • Partenaire • Personnes à charge • Membres de la famille vivant en Nouvelle-Écosse
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Copies des documents de garde et de l'autorisation de venir au Canada Voir	<ul style="list-style-type: none"> • Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Copies des documents d'adoption Voir et Voir <u><i>Documents relatifs à la famille vivant en Nouvelle-Écosse.</i></u>	<ul style="list-style-type: none"> • Demanderesse ou demandeur • Membres de la famille vivant en Nouvelle-Écosse
<input type="checkbox"/>	Preuve que vous êtes propriétaire ou locataire de votre logement en Nouvelle-Écosse Voir <u><i>Documents attestant que vous et votre famille vivez en Nouvelle-Écosse.</i></u>	<ul style="list-style-type: none"> • Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Preuve que le membre de votre famille est propriétaire ou locataire de sa maison en Nouvelle-Écosse Voir <u><i>Documents relatifs à la famille vivant en Nouvelle-Écosse.</i></u>	<ul style="list-style-type: none"> • Membres de la famille vivant en Nouvelle-Écosse

Vérifiez	Formulaires et pièces justificatives	Qui doit fournir le document
<input type="checkbox"/>	Copie des factures de services publics Voir <u>Documents attestant que vous et votre famille vivez en Nouvelle-Écosse.</u>	• Demanderesse ou demandeur
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Copie des factures de services publics Voir <u>Documents relatifs à la famille vivant en Nouvelle-Écosse.</u>	• Membres de la famille vivant en Nouvelle-Écosse
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Copies des factures de cartes de crédit ou des relevés bancaires Voir <u>Documents relatifs à la famille vivant en Nouvelle-Écosse.</u>	• Membres de la famille vivant en Nouvelle-Écosse
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Lettres d'employeurs Voir <u>Documents relatifs à la famille vivant en Nouvelle-Écosse.</u>	• Membres de la famille vivant en Nouvelle-Écosse
<input type="checkbox"/>	Copies des cartes de santé de la Nouvelle-Écosse Voir <u>Documents attestant que vous et votre famille vivez en Nouvelle-Écosse.</u>	• Demanderesse ou demandeur • Partenaire • Personnes à charge
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Copie de la fiche relative au droit d'établissement (IMM100) Voir <u>Documents relatifs à la famille vivant en Nouvelle-Écosse.</u>	• Membres de la famille vivant en Nouvelle-Écosse
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Copie de la confirmation de la résidence permanente Voir <u>Documents relatifs à la famille vivant en Nouvelle-Écosse.</u>	• Membres de la famille vivant en Nouvelle-Écosse
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Copie du visa de résident permanent Voir <u>Documents relatifs à la famille vivant en Nouvelle-Écosse.</u>	• Membres de la famille vivant en Nouvelle-Écosse
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Copie de la carte de citoyenneté canadienne Voir <u>Documents relatifs à la famille vivant en Nouvelle-Écosse.</u>	• Membres de la famille vivant en Nouvelle-Écosse
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S. O.	Copie de l'avis d'imposition le plus récent Voir <u>Documents relatifs à la famille vivant en Nouvelle-Écosse.</u>	• Membres de la famille vivant en Nouvelle-Écosse

Vous avez des questions?

Composez le 902-424-5230 ou le 1-877-292-9597 (sans frais en Nouvelle-Écosse).

Courriel immigration@novascotia.ca

Par la poste à :

Ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration

Immigration et croissance démographique

C. P. 697

Halifax (N.-É.) B3J 2T8

CANADA

Rendez-vous sur immigrationnouvelleeecosse.com

En personne :

Ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration

Immigration et croissance démographique

1505, rue Barrington, 4^e étage (Maritime Centre)

Halifax (N.-É.) B3J 3K5

CANADA

Immigration Nouvelle-Écosse dans les médias sociaux suivants :

